

BOURSE AUX SPORTS

Dimanche 9 septembre 2018

FCPE LE THOR

Conditions Générales de Vente

En signant la feuille de dépôt au moment du dépôt des articles sportifs, le vendeur accepte les conditions ci-dessous :

- Le vendeur s'engage à verser **2 € par liste déposée** (complète ou non).
- Le **prix de vente** est fixé par le vendeur aidé de la FCPE si nécessaire.
- La FCPE conservera **20 % de ce prix de vente**, les bénéfices servant à financer des actions au profit des écoles du Thor.

L'association se réserve le droit de refuser et de retirer de la vente, les articles en mauvais état.

- Le vendeur doit **impérativement récupérer son argent et ses invendus le dimanche 9 septembre à partir de 16h et jusqu'à 18h.**

Passé cette heure, les articles non vendus seront **irrévocablement conservés** par la FCPE pour être remis l'association Le Thor Tous Ensemble ou à toute autre association thoroise qui en ferait la demande. Un chèque du montant de la vente sera envoyé, par courrier, au vendeur, moyennant une **décote de 20% supplémentaires** pour participation aux frais de gestion.